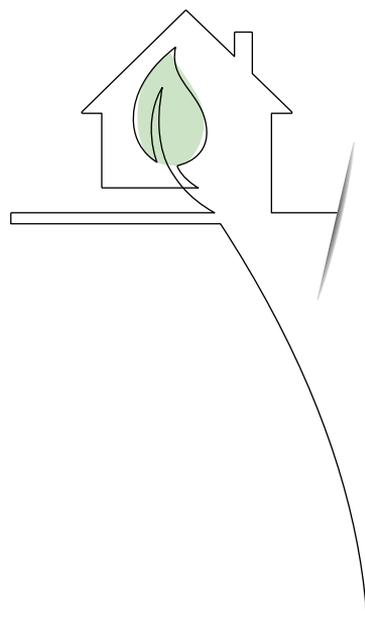


Centre de Prévention et de Réadaptation Cardio-Vasculaire

Hospitalisation complète

Léopold Bellan

OLLENCOURT
Tracy-le-Mont



*Pour la santé
et l'autonomie*

Ce livret d'accueil est rédigé conformément à l'article L.1112-2 du code de la santé publique et à l'arrêté du 15 avril 2008. Il vous est remis (ou à votre représentant légal ou à l'un de vos proches) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement.

SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ? 2

- Notre établissement •
- Les missions et objectifs de l'établissement •
- Notre structure d'accueil •

VOTRE ACCOMPAGNEMENT 6

- Les équipes à votre service •
- Votre prise en charge au CPRCV d'Ollencourt •

VOTRE ADMISSION AU CPRCV 11

- Votre accueil •
- Votre installation •
- Aide et accompagnement •

MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE SÉJOUR 14

- Règles de vie •
- Vie quotidienne •
- Les transports •
- Frais de séjour •

VOTRE SORTIE DU CPRCV 18

- Sortie contre avis médical •
- Sortie temporaire •

NOS PARTENAIRES 20

VOTRE PARTICIPATION 21

VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION 22

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN 30



Bienvenue

Madame, Monsieur, soyez les bienvenus !

Nos équipes pluridisciplinaires, en s'appuyant sur un plateau technique moderne et performant, œuvrent pour que votre réadaptation soit la plus efficace possible et que vous puissiez retrouver rapidement votre vie familiale, sociale et professionnelle dans les meilleures conditions.

Votre engagement et votre participation active aux soins et à la réadaptation, sont les clefs de la réussite du programme de réadaptation que nous vous proposons. Ils vous permettront de progresser dans un environnement rassurant, agréable et reposant.

Notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité de soins en plaçant le patient au centre de nos préoccupations. Afin d'y contribuer, nous vous invitons à remplir notre questionnaire de satisfaction.

Ce livret d'accueil vous permet de retrouver toutes les informations pratiques relatives à votre séjour ainsi que celles concernant vos droits et devoirs. Nos équipes sont à votre écoute pour répondre à vos questions.

La Direction, le personnel médical et l'ensemble des équipes vous remercient de votre confiance et vous souhaitent un bon séjour et un prompt rétablissement.

LA DIRECTION





QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

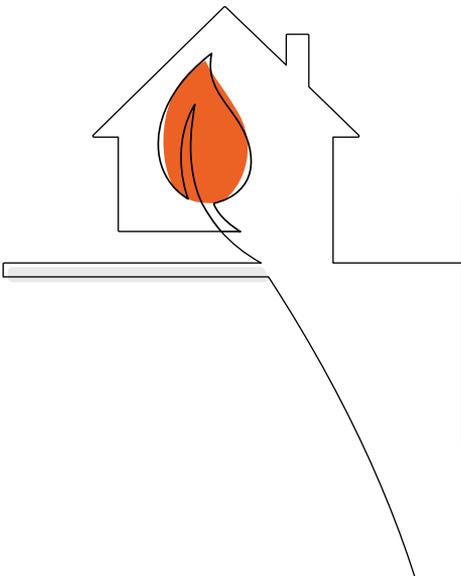
NOTRE ÉTABLISSEMENT

Le Centre de Prévention et de Réadaptation Cardio-Vasculaire (CPRCV) est un établissement de santé privé à but non lucratif, géré par la Fondation Léopold Bellan, pour des patients adultes souffrant d'affections cardio-vasculaires.

Il est situé à Tracy-le-Mont, dans l'Oise, à 15 km de Compiègne, au cœur de la forêt de Laigue, dans un parc privatif de 10 hectares.

Dans l'objectif de la récupération de l'autonomie après une pathologie cardiaque, le CPRCV, seul établissement de réadaptation cardio-vasculaire de l'Oise, vous propose une prise en charge globale et personnalisée afin de vous permettre de recouvrer le meilleur de vos moyens physiques, cognitifs et psychologiques, avant votre retour à domicile ou en structure adaptée.

Nous travaillons en partenariat tout particulièrement avec les Centres Hospitaliers de Compiègne/Noyon, Beauvais, Creil, Bichat et le centre cardiologique du Nord.



Notre établissement s'articule autour de 3 missions



LES MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT

Un séjour en soins de suite et réadaptation cardiaque vous a été prescrit dans notre établissement.

Il s'agit d'une prise en charge médicale et paramédicale hautement recommandée dans certaines affections cardio-vasculaires ou lorsque votre état de santé vous expose à un haut risque d'événement cardio-vasculaire.

Les objectifs de la prise en charge sont :

- Vous aider à récupérer autant que possible vos capacités à l'effort par un entraînement physique sécurisé et adapté et une initiation à des activités physiques bénéfiques, réalisables et à poursuivre à domicile.
- Organiser une surveillance permanente de votre état de santé, veiller à certaines cicatrisations ou risques de complication.
- Adapter, si besoin, votre traitement médicamenteux.
- Vous proposer des actions de prévention et d'éducation thérapeutique : activité physique, sportive, sociale et professionnelle, nutrition, conduite automobile, voyages, activité sexuelle, gestion des traitements médicamenteux, etc... Celles-ci vous donnent les moyens d'améliorer votre quotidien par des comportements adaptés, de connaître autant que possible votre maladie, les moyens de

la surveiller, et d'alerter votre médecin de façon efficace.

- Vous aider à lutter contre d'éventuelles addictions : tabac, alcool...
- Vous proposer un soutien psycho-social : gestion du stress, aide à la réinsertion professionnelle, aide au maintien à domicile ou dans un lieu de vie adapté.

Pour ce faire, un médecin est présent 24h/24 et 7 jours sur 7 au sein de la structure et des consultations médicales régulières sont programmées.



L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, et le samedi de 8h30 à 12h.

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous adresser au poste infirmier situé au rez-de-chaussée.

L'établissement est joignable au 03 44 75 50 00 ou par mail cardio.cprcv@fondationbellan.org



QUI SOMMES-NOUS ?

**NOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL****LES ÉQUIPEMENTS À VOTRE SERVICE**

Le centre dispose de différentes salles, équipées de matériels modernes renouvelés régulièrement.

Le plateau technique est composé d'une salle d'épreuve d'effort, d'équipements spécialisés (échographe cardiaque, doppler vasculaire, polysomnographie nocturne pour la recherche de l'apnée du sommeil ...), d'un espace de réentraînement à l'effort (vélo/tapis/rameur), d'un espace de musculation, d'un espace de gymnastique collective et d'un espace de prise en charge individuelle.

Un poste de soins est organisé autour de la salle d'urgence et des salles de soins.

L'établissement dispose également d'une cuisine thérapeutique, d'espaces pour les ateliers éducatifs. Il est entouré d'un parc boisé permettant d'effectuer diverses activités physiques adaptées en milieu naturel (marche, marche nordique, ateliers sportifs ...).

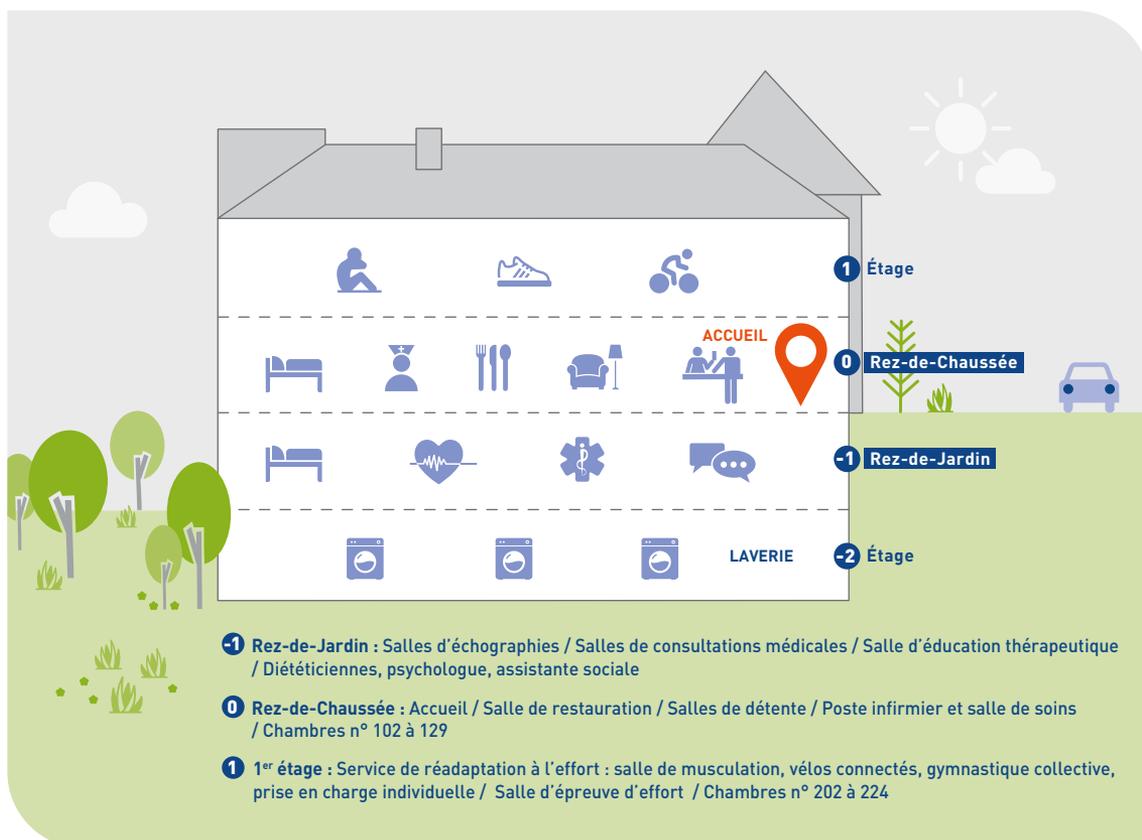


NOTRE SITE



45 lits
en hospitalisation
complète

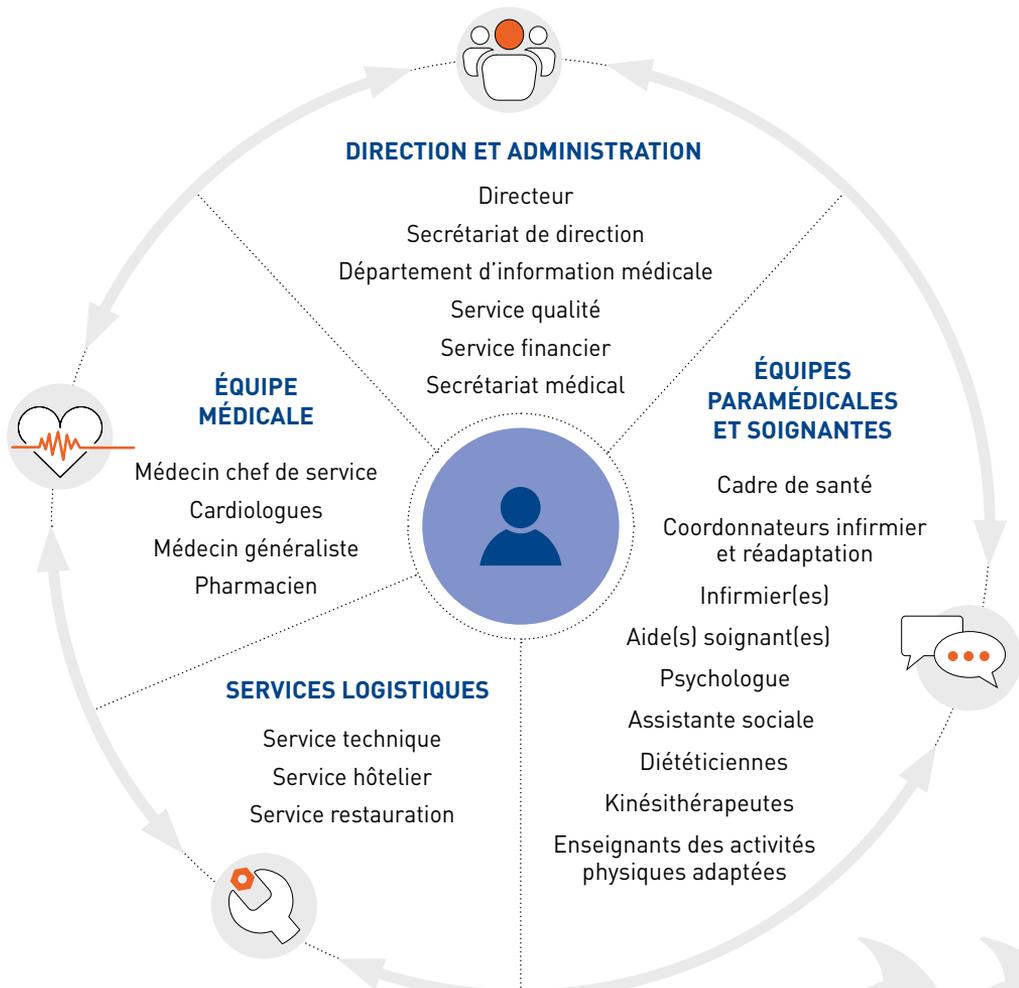
23 places
en hôpital
de jour



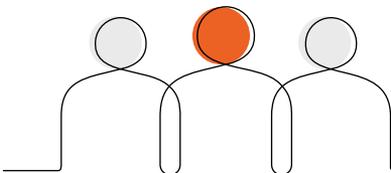


VOTRE

LES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE



Une équipe entièrement consacrée à votre accompagnement individualisé."

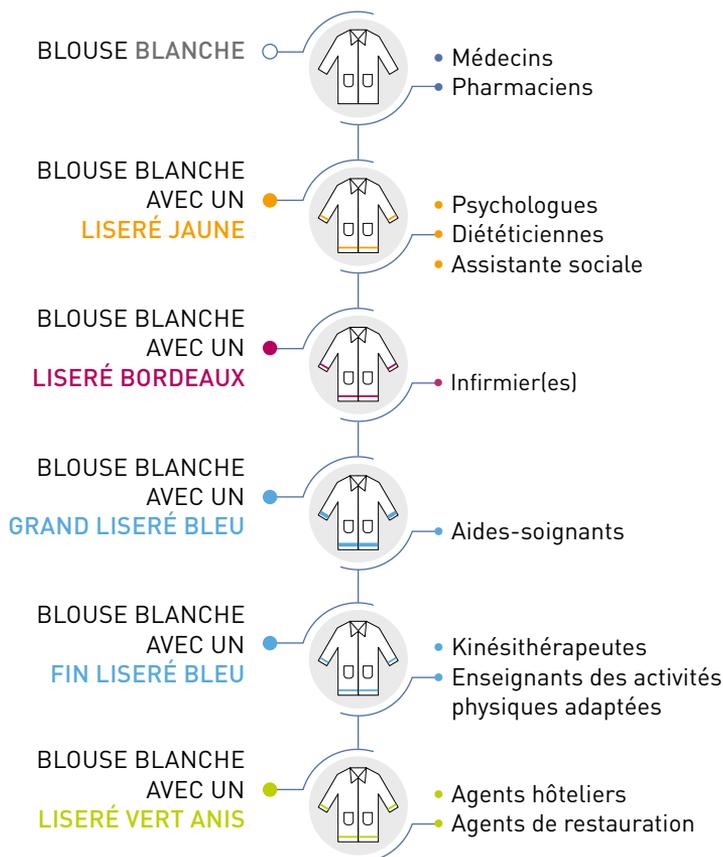


ACCOMPAGNEMENT

RECONNAITRE LES PROFESSIONNELS

- Le **personnel administratif** est identifiable par le port obligatoire du badge.
- Le **personnel médical, paramédical et logistique** est identifiable au port de blouses ou tuniques et pantalons, différenciés par une étiquette nominative dont la couleur du liseré distingue la profession.

Code couleur des blouses





VOTRE ACCOMPAGNEMENT

VOTRE PRISE EN CHARGE AU CPRCV D'OLLENCOURT



UN PROJET DE SOIN PERSONNALISÉ

À votre arrivée, le médecin définit avec vous un projet de soins personnalisé.

Il détermine vos objectifs de soins médicaux, de rééducation et de réadaptation, la date prévisionnelle et le mode de sortie. Ce projet vous engage moralement ainsi que l'établissement et sera réévalué au cours de votre séjour.

Votre projet thérapeutique peut être présenté à votre personne de confiance si vous le souhaitez.

Pour la réussite de votre programme de réadaptation, il vous est rappelé que toutes les activités médicales, sportives, éducatives ou de soins sont obligatoires.

Un bilan d'évaluations pluridisciplinaires est réalisé en fin de séjour.



DES ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES

Lors de votre séjour, des évaluations médicales sont effectuées par une équipe de médecins cardiologues et généralistes (électrocardiographie sur 24H, télémétrie, échographie, Doppler, test à l'effort, polysomnographie, monitoring pression artérielle, analyses biologiques...).

Des évaluations complémentaires sont effectuées par notre équipe pluridisciplinaire : enseignants des activités physiques adaptées, kinésithérapeutes, diététiciennes, psychologue, assistante sociale, infirmières, aides-soignantes...



UNE PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE

L'équipe médicale et para-médicale assure votre suivi et vous apporte des connaissances sur des traitements et les mesures d'auto-surveillance.

Les enseignants en activité physique adaptée favorisent le renforcement musculaire et le réentraînement à l'effort.

Le masseur-kinésithérapeute veille à la récupération articulaire et musculaire, à l'endurance et à la mobilité. Votre prise en charge s'effectue notamment en chambre.

Le diététicien veille à votre équilibre alimentaire et organise des ateliers de cuisine thérapeutique pour renforcer la connaissance de vos besoins nutritionnels.

La psychologue suit votre état psycho-cognitif, travaille sur l'acceptation de votre pathologie et les difficultés qu'elle peut engendrer sur les plans personnel et professionnel.

L'assistante sociale vous aide dans vos démarches administratives.



LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

La lutte contre la douleur est un engagement quotidien de l'établissement.

Le Comité de Lutte contre la Douleur contribue à déterminer des objectifs et à élaborer le programme d'actions de l'établissement.

Les modalités de prise en charge de la douleur et notre contrat d'engagement sont détaillés en annexe de ce livret.



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

Votre engagement et votre implication personnelle sont indispensables pour la réussite de votre programme.”



DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Des actions de prévention et d'éducation thérapeutique via des ateliers collectifs ou des entretiens individuels, sont effectuées par les professionnels en fonction de vos besoins. Des supports pédagogiques vous sont remis pour compléter vos connaissances.

Les ateliers à visée éducative sont organisés tous les jours sur l'ensemble des thématiques de votre accompagnement :
l'insuffisance cardiaque ,
l'athérosclérose, le diabète,
l'endocardite infectieuse,
l'insuffisance cardiaque, le pace maker, les AVK...

Ces séances peuvent être ouvertes à la famille, aux aidants.



VOTRE **A**DMISSION

AU CPRCV



VOTRE ACCUEIL

Vous êtes accueilli(e) par l'hôtesse d'accueil en charge du bureau des entrées qui constitue votre dossier administratif. Présente tout au long de votre séjour, elle facilite vos démarches auprès des différents organismes.

Pour constituer votre dossier administratif, il est indispensable de fournir les pièces suivantes :

- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour ;
- Carte vitale mise à jour ou le cas échéant attestation de Complémentaire santé solidaire (ex CMU) à jour ou carte européenne d'assurance maladie ou justificatif d'aide médicale d'état ;
- Carte de complémentaire santé mise à jour.

→ Pour toute question vous pouvez vous adresser à l'accueil. En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez vous adresser au poste infirmier situé au rez-de-chaussée.





VOTRE ADMISSION AU CPRCV

**VOTRE INSTALLATION**

Vous êtes installé(e) par un personnel soignant dans une chambre à un ou deux lits, disposant d'une salle de bain.

CHAMBRE PARTICULIÈRE

À votre demande et selon les disponibilités, vous pourrez bénéficier d'une chambre individuelle. Elle fait l'objet d'une facturation supplémentaire, non prise en charge par la sécurité sociale mais éventuellement par votre complémentaire santé.

LINGE ET EFFETS PERSONNELS

Le linge de lit est fourni et entretenu par l'établissement.

Tous les patients sont tenus d'apporter :

- Leurs effets personnels (vêtements, chaussons, nécessaire de toilette, linge de toilette, ...) ;
- Une tenue confortable, des chaussures de sport et une serviette pour les activités physiques.

Une laverie est à votre disposition pour l'entretien de votre linge. Vous pouvez vous adresser à l'accueil pour toute information (tarifs, modalités).

BRACELET D'IDENTIFICATION

Afin de sécuriser votre parcours de soin, l'équipe soignante peut vous proposer le port d'un bracelet d'identification en cas d'hospitalisation. Ce bracelet permet aux professionnels de garantir la sécurité de vos soins en corrélation avec votre identité.



OBJETS DE VALEURS

Nous vous prions de ne pas apporter de biens de valeur ni de biens précieux et de vous montrer vigilant aux objets laissés dans votre chambre. L'établissement n'est pas responsable de la perte ou du vol des objets que vous conservez avec vous. En cas de nécessité, vous pouvez les déposer dans le coffre mis à votre disposition à l'accueil. Les dépôts et retraits se font uniquement aux horaires d'ouverture.

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT



Une assistante sociale est à votre disposition pour :

- Une écoute et un soutien ;
- Un accompagnement dans les démarches administratives ;
- Une aide pour organiser votre retour à domicile.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous, vous pouvez le signaler à votre médecin ou à un membre de l'équipe soignante.

Des
interprètes
peuvent se mettre
à votre disposition.



MODALITÉS DE VOTRE SÉJOUR PRATIQUES

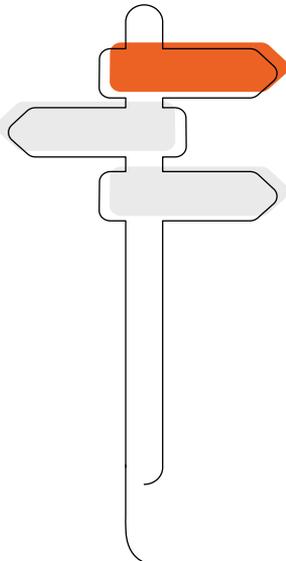


RÈGLES DE VIE

Le règlement de fonctionnement vous est remis à votre arrivée. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Pour votre confort et votre sécurité, il vous est demandé de prendre en compte et d'informer votre entourage des règles qui s'appliquent :

- Observer le plus grand silence dans l'établissement pour préserver votre repos et celui des autres ;
- Ne pas fumer, ni vapoter ;
- Ne pas apporter d'aliments ou des boissons alcoolisées qui peuvent nuire à votre santé, ni fleurs ou plantes en pot, ni animaux ;
- Ne pas amener d'enfants de moins de 10 ans, dans leur propre intérêt et celui des autres patients.



Vos proches sont les bienvenus, dans le respect des règles de la vie collective.”

VIE QUOTIDIENNE



LA RESTAURATION

Les menus sont élaborés par notre prestataire avec le plus grand soin, selon les prescriptions médicales et les recommandations de nos diététiciennes.

Les repas sont servis en salle de restauration située au rez-de-chaussée :

- Le petit déjeuner à 8h
- Le déjeuner à 12h
- Un goûter est proposé à 15h30
- Le dîner à 19h

Les repas sont servis dans les chambres uniquement sur prescription médicale.

Votre entourage est le bienvenu pour partager vos repas en fonction des places disponibles. Pour vous offrir le meilleur accueil, la réservation et le règlement doivent être effectués la veille auprès de l'hôtesse d'accueil. Les tarifs sont disponibles à l'accueil et annexés à ce livret.

LES ESPACES DÉTENTES

Pour favoriser les échanges et agrémenter votre séjour, des espaces détente sont à votre disposition : vous y trouverez des distributeurs de boissons, des télévisions, des journaux, des jeux, etc.

LES HORAIRES DE VISITE

Sauf contre-indication médicale ou avis contraire de votre part, les visites sont autorisées tous les jours de 14h à 20h.

Le nombre de visiteurs est limité à 2 ou 3 maximum afin de vous éviter trop de fatigue.

LE COURRIER

Le courrier est distribué à partir de 14h par l'hôtesse d'accueil. Une boîte aux lettres d'expédition est à votre disposition dans le hall d'entrée.



MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE SÉJOUR



Toute personne a le droit au respect de sa personne et à la protection contre toute agression physique ou morale. La violence, proscrite, peut faire l'objet de poursuites judiciaires.

LES PRESTATIONS ET SERVICES

Différentes prestations sont proposées par des intervenants extérieurs : une socio-coiffeuse, un pédicure et un professionnel du bien-être.

L'accueil vous renseigne sur les disponibilités et tarifs et les prestations sont à régler directement auprès des intervenants.

LE TÉLÉPHONE, LA TÉLÉVISION ET INTERNET

Toutes les chambres sont équipées d'un téléphone, d'un téléviseur et d'une connexion internet à haut débit.

Les tarifs sont disponibles à l'accueil et l'utilisation du wifi est soumise au respect de la charte remise avec votre abonnement. Les téléphones mobiles doivent être maintenus en position silencieux dans l'enceinte de l'établissement.

LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

L'établissement est doté d'un système de détection incendie performant, contrôlé périodiquement. En cas d'alarme, veillez à garder votre sang froid, n'utilisez pas les ascenseurs, n'empêchez pas la fermeture des portes coupe-feu et gardez les portes et les fenêtres fermées.

**LES TRANSPORTS**

Lorsque vous quittez notre établissement, le transport est effectué par vos propres moyens.

Le choix du transporteur se fait à votre convenance. Toutefois une liste de prestataires peut vous être proposée par l'établissement.

Vous pouvez demander le remboursement du coût du transport à l'assurance maladie.



FRAIS DE SÉJOUR



Le CPRCV, établissement privé non lucratif, propose des soins sans dépassement d'honoraires.

Dès votre arrivée, vous êtes informé(e) des frais à votre charge (forfait journalier, chambre particulière ou prestations payantes...). Une caution peut vous être demandée.

Les tarifs des prestations payantes sont indiqués à l'accueil et annexés au livret d'accueil.

Vous réglez les éventuels frais de séjour restant à votre charge au bureau des entrées, en espèces, chèque ou carte bancaire.

Une hospitalisation a un coût et se décompose comme suit :

- Le tarif journalier, en règle générale, est pris en charge à 80% par votre Caisse d'assurance maladie.
- Le ticket modérateur correspond aux frais non pris en charge (ou non couverts) par la sécurité sociale et est réglé soit :
 - par votre mutuelle ou assurance complémentaire, si vous en possédez une,
 - par la complémentaire santé solidaire (ex CMU) si vous remplissez les conditions,
 - par vous-même.
- Le forfait journalier peut être pris en charge par certaines mutuelles ou assurances.
- Éventuellement, le supplément chambre individuelle si vous en avez bénéficié, et autres prestations payantes.



VOTRE SORTIE

DU CPRCV



Le jour de votre sortie est fixé par un médecin de l'établissement.

Vous devez vous rendre au service de soins afin de récupérer vos documents médicaux et les informations nécessaires pour votre retour au domicile. Vous vous présentez ensuite au bureau des entrées afin de régulariser votre dossier et de régler les éventuels frais de séjour restant à votre charge.

La personne chargée du bureau des entrées vous remet un bulletin de situation attestant la fin de votre séjour ainsi qu'un bon de transport (taxis, VSL, ambulance) le cas échéant.

Mémo pratique avant votre départ

- Vérifiez que vous n'avez rien oublié dans votre chambre ;
- Si vous avez laissé des objets et valeurs dans le coffre auprès de l'accueil, pensez à les récupérer ;
- Afin d'améliorer la qualité de prise en charge, remplissez le questionnaire de satisfaction que vous pouvez déposer dans le hall d'accueil, dans la boîte aux lettres prévue à cet effet ;
- Ne partez pas sans vos ordonnances nécessaires à la poursuite de votre traitement.



SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Si vous décidez de sortir contre avis médical, vous prenez un risque pour votre santé.

Vous devrez signer un formulaire de sortie contre avis médical, en présence d'un tiers soignant.



SORTIE TEMPORAIRE

Une permission peut vous être accordée sur avis médical (et de la direction) selon votre état de santé.

En cas de problème à votre domicile, vous pouvez contacter le centre afin de parler au médecin de permanence ou, en cas d'urgence, appeler le 15.

*“
Votre sortie
est anticipée
et préparée
avec les
différentes
équipes.”*



NOS PARTENAIRES

L'établissement a tissé de nombreux partenariats avec les acteurs de santé du territoire :

Les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et les Centres Hospitaliers de Compiègne-Noyon, de Creil-Senlis et de Beauvais, le réseau Picardie Santé, le réseau Qualité Hauts-de-France...



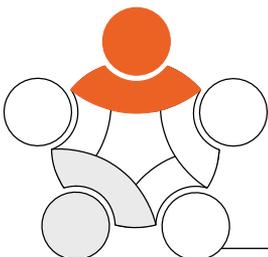
Des partenariats sont également en place avec les acteurs du secteur :

l'Association Française de cardiologie, la Société Française de Médecine physique et de Réadaptation, l'Association Francophone de Cardiologie...
N'hésitez pas à vous renseigner auprès des professionnels du service de réadaptation.

Pour vous accompagner dans la poursuite des activités physiques après votre séjour,

le CPRCV a des partenariats avec les associations sportives du territoire : Réseau Picardie Forme (en lien avec l'Université Jules Verne d'Amiens), le Groupe Exercice Réadaptation Sport (Gers) de la société Française de cardiologie.

Les membres de l'Acrol, association des anciens patients réadaptés au CPRCV, interviennent également dans l'établissement en proposant des activités diverses.



VOTRE PARTICIPATION



Pendant votre séjour, n'hésitez pas à solliciter le personnel de l'établissement qui est à votre écoute.

Une **implication**
dans la vie de
l'établissement !

LA COMMISSION DES USAGERS

La **commission des usagers (CDU)** existe, comme dans chaque établissement de santé. Vous pouvez la saisir.

Sa principale mission est de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches afin qu'ils puissent exprimer leurs difficultés.

Vous trouverez toutes les informations sur les missions et la composition de la CDU en annexe de ce livret.

LE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Pour nous permettre d'améliorer davantage la qualité de la prise en charge, nous vous invitons à renseigner le questionnaire de satisfaction.

Il est mis à votre disposition afin de prendre en compte vos remarques et recueillir votre avis sur votre séjour.

Vous le trouverez en annexe.



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



L'INFORMATION ET L'ACCÈS AU DOSSIER

Le droit à l'information et au consentement éclairé.

L'INFORMATION

Tout patient a droit à une information intelligible, claire et loyale sur son état de santé, les soins et actes qui lui sont prodigués ainsi que sur leurs conséquences prévues ou imprévues.

Si vous êtes sous tutelle, cette information est délivrée à votre tuteur. Vous recevrez également une information.

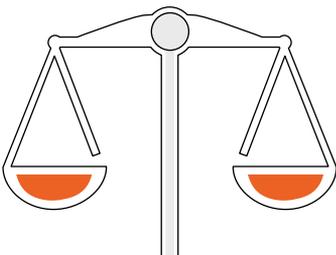
LE CONSENTEMENT AUX SOINS

Aucun acte concernant votre santé ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé. Vous pouvez le retirer à tout moment.

Si vous refusez un traitement, le médecin a l'obligation de respecter votre volonté mais doit vous informer des conséquences de vos choix et de leur gravité.

Si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, aucun acte ne pourra être réalisé sans que la personne de confiance ou votre famille, ou à défaut, l'un de vos proches n'ait été consulté (sauf en cas d'urgence). La limitation ou l'arrêt des traitements susceptibles d'entraîner votre décès ne pourra être réalisé sans respecter une procédure collégiale et vos directives anticipées. À défaut, le médecin devra recueillir le témoignage

Le respect de la personne accueillie et de sa dignité.





de la personne de confiance ou de la famille ou des proches. Si vous êtes sous tutelle et apte à exprimer votre volonté et à participer à la décision, le médecin doit également rechercher votre consentement aux soins.

LE SECRET MÉDICAL / SECRET PROFESSIONNEL



Vous avez droit au respect de votre vie privée et du secret des informations vous concernant.

Pour assurer la coordination ou la continuité de votre prise en charge, ou votre suivi social et médico-social, les professionnels de l'établissement peuvent être amenés à échanger entre eux des informations vous concernant. En outre, avec votre consentement préalable et/ou celui de votre représentant légal, et dans votre intérêt, l'établissement organise le partage des informations strictement nécessaires entre les professionnels n'appartenant pas à une même équipe de soins. En cas de diagnostic ou de pronostic grave, le secret médical ne s'oppose pas à ce que la famille, les proches de la personne malade ou la personne de confiance reçoivent du médecin les informations nécessaires afin de leur permettre d'apporter un soutien direct à celle-ci, sauf opposition de sa part.

LA PERSONNE DE CONFIANCE



Toute personne majeure peut désigner par écrit une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant.

La personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Si votre état de santé se dégrade

La charte de la personne hospitalisée

Vous trouverez, en annexe de ce livret, les principes généraux de la charte de la personne hospitalisée.

Le document intégral, en plusieurs langues et en braille, est accessible à : www.sante.gouv.fr.

Vous pouvez également l'obtenir gratuitement sur simple demande auprès de l'accueil.



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION

et ne vous permet plus d'exprimer votre volonté, elle rendra compte de votre volonté.

La désignation de la personne de confiance est un acte important puisque son témoignage l'emporte sur tout autre témoignage. Vous pouvez révoquer cette personne à tout moment.

- **Vous avez déjà désigné une personne de confiance avant votre entrée dans notre établissement.** Nous vous remercions de nous communiquer son nom et ses coordonnées.
- **Vous n'avez pas encore désigné une personne de confiance.** Nous vous proposons de le faire auprès de nous à tout moment. Cette désignation sera valable pour la durée de votre hospitalisation à moins que vous n'en décidiez autrement.
- **Vous faites l'objet d'une mesure de tutelle incluant la protection de votre personne.** Vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

Vous trouverez les formulaires de désignation et de révocation d'une personne de confiance, en annexe.

Les équipes médicales et paramédicales sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Vous pouvez accéder à votre dossier médical soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez.

Si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique, cette possibilité est également ouverte à la personne habilitée à vous représenter ou vous assister.

Toute demande de communication du dossier médical doit être adressée par écrit au directeur de l'établissement sur un formulaire fourni par l'établissement ou sur papier libre, accompagnée de la photocopie de votre pièce d'identité. Les informations demandées ne peuvent être mises à disposition avant un délai légal de 48h et sont accessibles dans les 8 jours suivant réception de votre demande complète.

Ce délai est porté à deux mois si le dossier date de plus de cinq ans. Votre dossier est conservé pour une période de 20 ans à compter de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe (sauf délais particuliers).

Les modalités de consultation (consultation sur place, avec ou sans accompagnement médical, par courrier...) sont à établir avec l'établissement.

En cas de décès, des informations médicales peuvent être transmises à vos ayants droits, votre concubin ou partenaire de Pacs, sauf refus exprimé de votre vivant. La personne doit adresser un courrier au directeur de l'établissement, accompagné de justificatifs, précisant son identité, celle du patient décédé, les documents souhaités ainsi que le motif légal de sa demande : connaître les causes du décès, faire valoir ses droits, défendre la mémoire du défunt.

LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés). Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation de vos données et d'opposition selon le fondement juridique du traitement. Nous pouvons être amenés à continuer à traiter vos données personnelles en dépit de l'exercice de votre droit à l'effacement, à la limitation ou à l'opposition au traitement de vos données si nous avons un intérêt légitime à le faire ou si des dispositions réglementaires nous contraignent à conserver vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante :

rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : **Fondation Léopold Bellan - DPO - 64, rue du Rocher - 75008 Paris**

Les informations médicales vous concernant sont transmises au médecin responsable de l'information médicale au sein de l'établissement et protégées par le secret médical.



LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne a le droit d'avoir une “fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance”. Nous veillons à ce que ce droit soit mis en œuvre dans le respect de la volonté du patient.

Vous pouvez rédiger des directives anticipées pour le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté. Ces directives expriment votre volonté relative à votre fin de vie : conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Elles doivent être rédigées par écrit, datées et signées et comporter vos nom, prénom, date et lieu de naissance. En présence de plusieurs écrits, le document le plus récent l'emportera.

Les directives anticipées s'imposent au médecin, sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation ou lorsqu'elles apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale. Dans ce dernier cas, le médecin devra suivre une procédure collégiale portée à la connaissance de la personne de confiance ou, à défaut, de la famille ou des proches.

Il n'est pas obligatoire de rédiger des directives anticipées.

- **Si vous avez déjà rédigé un tel document**, nous vous remercions de le confier au médecin qui vous prend en charge ou de lui transmettre les coordonnées de la personne qui le détient.
- **Si vous souhaitez rédiger un tel document**, nous vous invitons à vous adresser à l'infirmier du service.
- **Si vous êtes sous tutelle**, vous pouvez rédiger des directives anticipées avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille. Le tuteur ne peut pas vous assister ni vous représenter à cette occasion.

BIENTRAITANCE ET ÉTHIQUE



PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

Nous sommes engagés dans la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance qui est par ailleurs un engagement essentiel porté par la Fondation Léopold Bellan. Les professionnels sont particulièrement sensibilisés, formés et invités à respecter ces principes rappelés dans une charte remise à tous.

LA DÉMARCHE ÉTHIQUE

Face à un sujet éthique ou à une situation de soins difficile, la démarche éthique conduit les soignants à s'interroger sur les dilemmes de valeurs en présence et les questions qui se posent et à les analyser à partir de différents points de vue pour mieux agir et prendre une décision la plus "juste" possible.

Le CPRCV travaille en collaboration avec le Comité éthique mis en place par la Fondation Léopold Bellan.

LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

La loi a mis en place une protection des personnes vulnérables. Si vous pensez être dans ce cas, vous pouvez (ou un membre de votre famille ou un proche ayant des liens étroits et stables avec vous) demander l'ouverture d'une mesure de protection juridique auprès du juge des tutelles du tribunal d'instance de votre domicile.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le portail national d'information :

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

*Humanisme,
solidarité,
ouverture d'esprit,
respect des autres
et des différences
de chacun,
sont les valeurs
de la Fondation."*



LA DÉMARCHE QUALITÉ

LES ENGAGEMENTS

Le CPRCV Léopold Bellan développe depuis plusieurs années une démarche qualité, en vue d'améliorer :

- l'accueil,
- la prise en charge,
- la gestion de l'information,
- le management du système qualité et gestion des risques,
- la place de l'utilisateur dans la vie institutionnelle,
- la gestion des risques "a priori" et "a posteriori",
- les conditions et la qualité de vie au travail,
- la culture d'évaluation des pratiques professionnelles.

LA DÉCISION DE CERTIFICATION

DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (HAS)

La démarche qualité est rythmée par des évaluations externes régulières réalisées par la Haute Autorité de Santé (HAS) lors de visites qui ont lieu au maximum tous les 6 ans. Ces visites ont pour objectif de porter une appréciation indépendante sur la qualité de la prise en charge au sein d'un établissement. Vous trouverez les résultats sur www.scopesante.fr

Par ailleurs, l'établissement doit renseigner des Indicateurs nationaux portant sur la qualité et la sécurité des soins.

Ces résultats sont rendus publics et affichés à proximité des ascenseurs.

LA DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

L'établissement a mis en place une réflexion éco-responsable dans ses procédures d'achats, de gestion des déchets et la recherche d'économies d'énergie.

VOS VOIES DE RECOURS



LES PLAINTES / RÉCLAMATIONS

Pendant votre séjour, le personnel de l'établissement est à votre écoute. Si vous avez des observations, doléances ou des motifs d'insatisfaction, vous pouvez nous en faire part :

- dans l'unité de soins auprès du cadre de santé afin de remédier à la situation ;
- dans le registre des plaintes et réclamations disponible à l'accueil ;
- auprès des représentants des usagers dont vous trouverez la liste en annexe du livret d'accueil ;
- en saisissant la commission des usagers de l'établissement par courrier ;
- auprès du directeur de l'établissement, en adressant un courrier, précisant les faits constatés.

Une enquête interne sera menée, afin de vous adresser une réponse dans les meilleurs délais. Vous pourrez, éventuellement rencontrer le médiateur (médecin ou non médecin), dont l'une des missions est d'écouter le plaignant et de l'aider à formuler les faits et sa demande.

Pendant votre séjour, le personnel de l'établissement est à votre écoute."

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes -majeures et mineures- et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire du Centre de Prévention et de Réadaptation Cardio-Vasculaire Léopold Bellan.

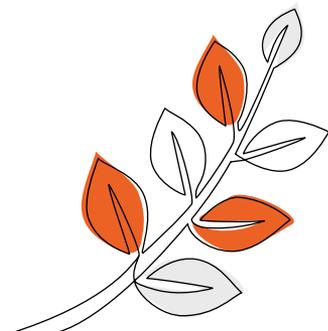
Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 68 établissements regroupant plus de 4200 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 500 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne mais aussi dans deux documents élaborés par la Fondation :

- **La charte de prévention de la maltraitance** définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, stagiaires, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.
- **La charte de l'accompagnement de la fin de vie** par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne en fin de vie, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.



En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les patients disposent de représentants au sein de la Commission des usagers. Les représentants des usagers sont également représentés au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation -interne et externe-régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. A chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

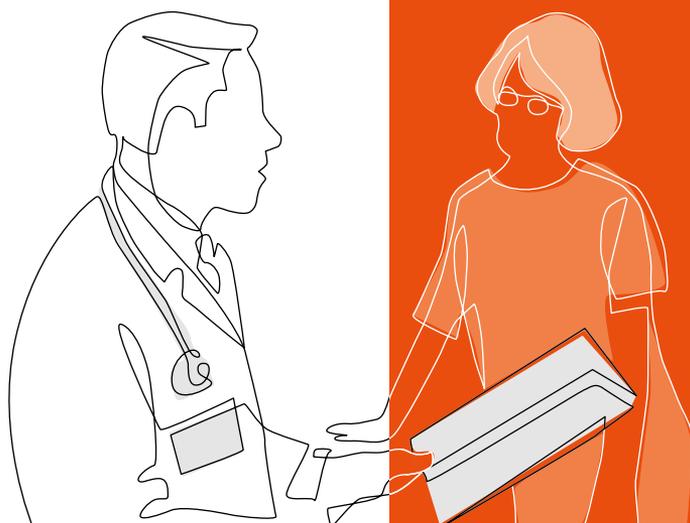
Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement."

Comité de rédaction : CPRCV
d'Ollencourt, Aurélie Drouet (Directeur
Qualité - Gestion des risques),
Léa Chaize (Chargée Qualité, Gestion
des risques), Isabelle Guardiola
(Journaliste).

Photographies : ©Hamid Azmoun
et DR - © Adobe Stock.

Imprimé à l'Esat Léopold Bellan
78 360 Montesson en septembre 2020.

Conception et réalisation : DuoProd /
Gwenaële Cosquéric.



OLLENCOURT

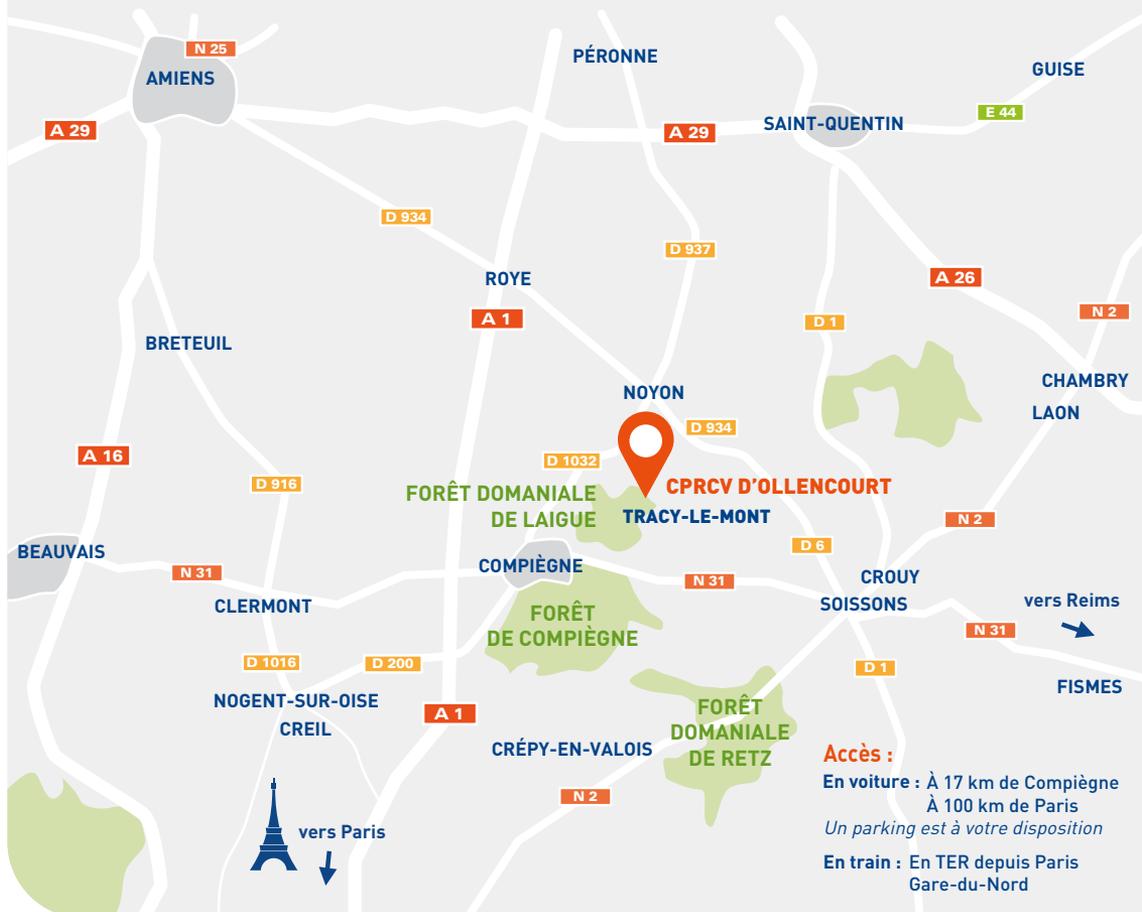
CPRCV LÉOPOLD BELLAN

470 rue de Choisy - Ollencourt - 60170 Tracy-le-Mont

03 44 75 50 00 - Fax : 03 44 75 50 04

cardio.cprcv@fondationbellan.org

[www.bellan.fr/Patients et malades/Soins de suite et de réadaptation](http://www.bellan.fr/Patients-et-malades/Soins-de-suite-et-de-réadaptation)



*Pour la santé
et l'autonomie*

FONDATION LÉOPOLD BELLAN

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Siège : 64, rue du Rocher - 75008 Paris

01 53 42 11 50

fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr